

Compte-rendu

Bureau du Conseil de gestion du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon

le 12 janvier 2016
salle de formation CDPMEM à Arcachon

Etaient présents :

- François DELUGA, Président du Conseil de gestion
- Dominique CHRISTIAN, sous-préfète d'Arcachon
- Claude BONNET, vice-président
- Mireille DENECHAUD, vice-présidente
- Michel SAMMARCELLI, vice-président
- Jean-François ACOT-MIRANDE
- Olivier ARGELAS
- Christine BERTRAND
- Alexis BONNIN
- Jean-Jacques EROLES
- Ronan LE SAOUT
- Jean-Yves ROSAZZA
- Jacques STORELLI

Etaient excusés :

- Olivier LABAN, vice-président

Equipe du Parc naturel marin du Bassin d'Arcachon :

- Melina ROTH, directrice déléguée
- Matthieu CABAUSSEL, chargé de mission « usages »
- Benoit DUMEAU, chargé de mission « patrimoine naturel »
- Kévin LELEU, chargé de mission « usages »
- Jean-Emmanuel RATTINACANNOU, chargé de communication
- Nathalie GAUYACQ-PRISCA, assistante administrative

Personnes invitées :

- Sabine JEANDENAND, directrice du SIBA
- Aurélie LECANU, directrice du CRCAA

Ordre du jour proposé

- 1/ Approbation de l'ordre du jour
- 2/ Approbation du CR de la réunion du Bureau du 11/12/2015
- 3/ Validation du projet de Logo PNMB
- 4/ Avis
- 5/ Informations
- 6/ Questions diverses

1 Approbation de l'ordre du jour

Le Président, François DELUGA, ouvre la séance en remerciant les membres de leur présence.

Le Président annonce l'ordre du jour, qui est approuvé à l'unanimité après modification de l'ordre de présentation des avis pour permettre à Sabine JEANDENAND, directrice du SIBA et Aurélie LECANU, directrice du CRCAA d'être présentes ponctuellement pour apporter des compléments techniques à l'instruction pour avis des projets portés par leur structure.

Décision L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.

2 Approbation du CR de la réunion du Bureau du 11 décembre 2015

Le compte-rendu de la réunion du Bureau du 18 septembre 2015 est adopté à l'unanimité.

Décision Le compte-rendu du Bureau du 11 décembre 2015 est adopté.

3 Instruction des demandes d'avis

3.1 Examen au cas par cas sur le projet d'essai de ré-ensablement par méthode de « Rainbowing » sur la pointe du Cap-Ferret (porteur de projet SIBA, saisine de l'Autorité environnementale du 05/01/16)

Le PNMB est saisi pour avis le 5 janvier 2016, par l'Autorité Environnementale d'Aquitaine dans l'examen au cas par cas préalable à la réalisation du projet d'essai de ré-ensablement par méthode de « Rainbowing » sur la pointe du Cap Ferret. Le délai de réponse est de quinze jours soit jusqu'au 20 janvier 2016.

L'érosion chronique de la pointe du Cap-Ferret conjuguée aux tempêtes hivernales (notamment de 2013-2014) a très largement fragilisé le cordon dunaire laissant craindre l'apparition de brèches et des atteintes aux biens rétro-dunaires.

En préalable à une potentielle opération visant à conforter cette partie du cordon dunaire, le SIBA souhaite expérimenter les modalités techniques du refoulement de sable par la méthode dite « arc-en-ciel » ou du « Rainbowing » sur le site du Cap Ferret. Cette technique, couramment utilisée sur d'autres plages sableuses du Bassin d'Arcachon, nécessite cependant des compléments de précision sur la faisabilité technique avec une Drague Aspiratrice en marche dans ce secteur à courantologie variable. Les contraintes hydrodynamiques dans ce secteur nécessitent de tester l'opération sous trois conditions de marée différentes : étale, maximum de jusant et maximum de flot.

L'opération est prévue sur une journée. Elle aurait lieu entre février et mars 2016. A chacune des trois conditions de marée, la drague aspiratrice réalise un aller-retour entre la zone de prélèvement de sable et la zone de refoulement. Le sable est aspiré sur le flanc Ouest du Banc du Bernet et chargé sur le navire. Pour chaque prélèvement, la drague aspiratrice embarque au maximum 1200 m³ de sédiment. Elle vient ensuite s'échouer (ou « beacher ») au Sud de la digue de Bartherotte. Le refoulement se fait sur le bas de la plage, sur une surface maximale de 1200 m².

Sabine JEANDENAND, directrice du SIBA, est présente pour répondre aux diverses questions des membres. Elle précise que le SIBA bénéficie d'une autorisation de prélèvement au Banc du Bernet jusqu'en 2022. Un des points principaux qui sera déterminé par cet essai concerne la capacité de la drague à se maintenir dans différentes conditions de courant pour obtenir des précisions sur la motorisation nécessaire. La sollicitation et l'espace temps est très court, car c'est la drague qui sera en charge du ré-ensablement des plages du Pyla (3 semaines) qui sera utilisée pour cette phase d'essai. Si cela ne fonctionne pas, le SIBA pourrait se reporter vers d'autres techniques comme par exemple la canalisation.

Des précisions concernant les benthos du Banc du Bernet sont demandées.

Sabine JEANDENAND indique que la biodiversité benthique est suivie régulièrement grâce à des prélèvements par la station marine d'Arcachon.

Il est remarqué que l'essai traite de la faisabilité et n'indique pas de durabilité.

Sabine JEANDENAND précise que l'objectif des travaux à venir dans la zone d'érosion est de stabiliser le cordon dunaire. Il n'y a pas d'objectif de pérennité des travaux. Des informations sont demandées sur le risque de modification de la pente sur le Banc du Bernet. Les prélèvements étant « minimales », le SIBA indique qu'ils ne modifient pas la pente du talus du Banc.

Considérant qu'il s'agit d'une opération d'essai avec des volumes de sable (max. 3600 m³) et une surface de refoulement (max. 1200 m²) relativement faibles, et que l'impact sur le milieu sera limité, le PNMBBA émet un avis simple favorable à l'unanimité.

Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne un avis simple favorable à l'unanimité concernant l'examen au cas par cas pour la réalisation du projet d'essai de ré-ensablement par méthode de « Rainbowing » sur la pointe du Cap-Ferret porté par le SIBA.	PNMBBA_2016_01
--------------	--	----------------

3.2 Demande d'autorisation de travaux sur le Banc d'Arguin (porteur de projet : CRCAA, saisine DDTM du 14/12/15)

Le PNM du Bassin d'Arcachon a été saisi par la DDTM le 14 décembre 2015 pour avis simple sur les travaux de restauration du milieu de la zone ostréicole centrale située au Banc d'Arguin.

Les travaux initialement envisagés en 2016 concernent 13 ha de la surface avec les phases suivantes.

Phase 1 :

Du 1^{er} janvier au 29 février 2016 : retrait par les professionnels du stock d'huîtres et des structures d'élevage en place, les travaux d'enlèvement étant à la charge de chaque professionnel.

Du 7 au 11 mars 2016 : réalisation d'un état des lieux par le CRCAA conjointement avec la DDTM et le gestionnaire de la RNN portant sur deux points : un état des structures d'élevage restant en place (le nombre de chantiers restant à enlever sera chiffré, et les moyens nécessaires à déployer envisagés) et l'état des lieux avec pour objectif de définir les zones qui résultent de l'impact de l'activité ostréicole (seules ces zones définies comme résultant de l'activité ostréicole feront l'objet d'une intervention dans le cadre de la phase 2).

Du 14 au 17 mars 2016 : retrait des dernières structures d'élevage en place, notamment les chantiers les plus enfoncés dans le sédiment.

Phase 2 :

Du 4 au 10 avril 2016 : un navire équipé d'une drague à bivalves (largeur de 2,5 m et maille de 45 mm) intervient sur la zone libérée des structures d'élevage, afin d'enlever les coquilles résiduelles

et les macros déchets contenu dans les sédiments. Les matériaux récupérés sont acheminés chaque jour au centre de transfert des déchets du CRCAA. L'utilisation de la drague permet également de décompacter le sédiment et de le mettre en suspension. L'hydrodynamisme de la conche centrale couplé à un dragage réalisé uniquement pendant le jusant de marée à forts coefficients (supérieurs à 70) permet à la matière en suspension d'être évacuée dans la passe Sud. Cette action mécanique a pour but d'accroître l'effet de lavage naturel de la zone.

Du 11 au 15 avril 2016 : Les engins de l'Estey interviennent sur la zone pour préparer le terrain en vue de la réimplantation de l'activité sur la zone. L'action des deux engins se limitera à un déplacement du sédiment meuble en surface, afin de restaurer le profil original de l'estran.

Les modalités techniques du projet sont issues d'un travail conjoint entre le CRCAA et les gestionnaires de la RNN du Banc d'Arguin.

Ce projet s'inscrivant dans une perspective de remembrement de ces parcelles ostréicoles, le Conseil Scientifique Régional du Patrimoine Naturel (CSRPN) sollicité par l'instruction a rendu un avis défavorable considérant le projet d'ensemble, avis conduisant les services instructeurs à retirer la saisine de la Commission Départementale de la Nature, des Sites et des Paysages (CDNSP).

Le CRCAA a décidé de retirer sa demande d'autorisation de travaux dans une optique de reconfiguration du projet vers un portage individuel des travaux.

Aurélié LECANU, la directrice du CRCAA, est présente pour apporter des compléments de réponses aux questions des membres.

Il est rappelé que la saisine du PNMBA porte uniquement sur la réalisation des travaux.

Considérant l'impact positif attendu de ces travaux et le travail mené conjointement par le CRCAA et le gestionnaire de la réserve, le Président propose au Bureau de se prononcer sur l'objet initial de la saisine, à savoir la demande d'autorisation de réalisation de travaux de réhabilitation, malgré le retrait de la saisine.

Le Bureau, après en avoir délibéré se prononce à l'unanimité sur un **avis simple favorable assorti des recommandations** suivantes :

- S'assurer que les travaux sont limités aux seules zones dont la morphologie a été perturbé par l'activité ostréicole ;
- S'assurer que les opérations d'entretien des engins utilisés se font dans le respect des écosystèmes environnants ;
- S'assurer que les travaux de nettoyage (phase 2) se terminent au plus tard avec le début de la période de reproduction des Sternes (1er mai) ;
- Mettre en place un suivi post-travaux simple de la zone traitée (type DCE).

Délibération [Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un avis simple favorable assorti de recommandations concernant les travaux sur la zone d'implantation ostréicole centrale dans la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin.](#) PNMBA_2016_02

4 Validation du projet de Logo du PNM

Jean-Emmanuel RATTINACANNOU présente les dernières modifications apportées au logo pour donner suite aux demandes formulées au dernier Bureau.

La partie aérienne reste inchangée : une pinasse, des bécasseaux variables et des pignots.
 Dans la partie sous-marine, l'huître et un herbier de zostères sont conservés mais trois variantes sont proposées pour introduire le poisson et la notion de nourricerie :

- 2 poissons en plein dont un représenté pour moitié) ;
- 3 poissons en plein ;
- 4 poissons détourés.

Le Bureau retient à l'unanimité la deuxième proposition.

Des derniers ajustements seront réalisés par le graphiste de l'AAMP pour affiner le trait et améliorer la cohérence graphique avec les logos des autres Parcs.

Action	B5_01	Présenter la version définitive mise à jour du logo au prochain Bureau en vue d'une livraison en Conseil de gestion.	Directrice déléguée du PNMBA	Mars/avril 2016
---------------	--------------	--	------------------------------	------------------------

5 Informations

5.1 Règlement intérieur : point d'étape

Au dernier Conseil d'administration de l'Agence des aires marines protégées, un règlement intérieur cadre a été validé pour les Parc naturels marins.

Melina ROTH indique que le Règlement intérieur du PNMBA voté lors du 1^{er} Conseil de gestion du PNMBA nécessite quelques ajustements pour être en conformité avec ce document. Par conséquent, une adaptation sera présentée au prochain Bureau en vue d'une validation au Conseil de gestion.

Action	B5_02	Proposition d'une version mise à jour du Règlement intérieur du PNMBA sur le modèle validé par le CA de l'AAMP.	Directrice déléguée du PNMBA	Février 2016
---------------	--------------	---	------------------------------	---------------------

5.2 Sollicitation pour le PADD de Lanton

Il est rappelé que le PLU est un document d'urbanisme qui, à l'échelle du groupement de communes ou de la commune, traduit un projet global d'aménagement et d'urbanisme et en fixe les règles d'aménagement et d'utilisation des sols. Il est composé de plusieurs pièces permettant de formaliser une vision du développement et de la répartition des espaces terrestres, urbanisés et naturels, à moyen terme (5 à 10 ans), dont le Plan d'aménagement et de développement durable (PADD).

La commune de Lanton a engagé en 2011 une procédure de révision de son PLU. Fin novembre 2015, la mairie de Lanton propose pour avis au PNM son projet de PADD. L'objectif serait de valider le PLU en Conseil Municipal à la fin de l'année 2016.

Pour information, la ville de La Teste de Buch a convié le PNM à une présentation de son PADD le 18 janvier 2016.

Considérant d'une part les dimensions prospectives d'un PLU et du Plan de gestion, et d'autre part l'interface ainsi que les liens entre les milieux terrestres et maritimes, plusieurs thématiques de ces deux documents de planification sont appelés à s'articuler et s'enrichir. Il semble donc pertinent de répondre à la sollicitation des communes pour engager un dialogue visant à faciliter la convergence

et la continuité des politiques publiques sous le prisme des relations terre/mer à l'échelle communale et/ou des EPCI du territoire, mais sans formaliser la contribution du PNMB par une sollicitation en tant que personne publique associée.

Ainsi le PNMB propose d'instaurer dès à présent un dialogue avec les collectivités territoriales qui le souhaitent, afin d'accompagner la cohérence des choix qu'elles pourraient exprimer autour de la continuité terre/mer et de la protection du milieu marin.

Une fois le Plan de gestion validé, le Parc pourrait proposer aux communes de prolonger le dialogue autour d'une sorte de « guide d'interprétation » de la vision stratégique proposée dans le Plan de gestion dans l'objectif d'accompagner la mise en cohérence des politiques publiques dans la mise en œuvre de la planification communale en un dialogue avec les communes.

5.3 Plan de gestion du PNMB : prochaines étapes

Melina ROTH présente les prochaines étapes sur la base du schéma prévisionnel suivant :

ÉLABORATION PLAN DE GESTION : CALENDRIER PREVISIONNEL 1^{er} TRIMESTRE 2016

n°	LUNDI			MARDI			MERCREDI			JEUDI			VENDREDI		
	11-Janv	12-Janv	13-Janv	14-Janv	15-Janv	16-Janv	17-Janv	18-Janv	19-Janv	20-Janv	21-Janv	22-Janv	23-Janv	24-Janv	25-Janv
2	93-95	95-96	95-93	91-87	83-78										
3	57	56-56	59-62	67-72	76-81										
4	92-92	91-89	87-84	80-76	71-67										
5	41-37	35	34-36	30-44	50-57										
6	90-96	100-104	107-108	108-106	105-99										
7	66-59	53	50-49	50-53	58-64										
8	87-80	91-92	92-91	90-87	85-81										
9	58-53	47-42	37-34	33	35-40										
10	78-87	94-101	107-112	115-116	116-114										
11	83-76	66-57	50	46-44	45-48										
12	75-79	82-85	87-89	89-89	89-87										
13	75-68	63-58	52-47	47-39	36										
14	61-70														

5.4 Évènementiel PNM 2016

Pour rappel, la demande d'un événementiel du PNM en 2016, avait été retenue au Bureau de décembre avec deux options évoquées :

- Une « journée conférence » ;
- Une « journée du Parc » avec plusieurs manifestations sur plusieurs sites tout autour du Bassin.

Actuellement, le PNMBA n'est pas en capacité de d'organiser de « journée conférence » par manque de ressources internes et de contenus pour 2016, la proposition serait donc de « labelliser » des événements aux quels le PNMBA pourrait s'associer.

L'importance de faire connaître le PNMBA est souligné. La participation au Salon nautique d'Arcachon qui se déroule début avril est retenue comme un élément de cette action, avec la valorisation possible des premiers éléments de communication du PNMBA qui devraient pouvoir être produits pour cette échéance.

François DELUGA précise que cette année est une année d'élaboration du Plan de gestion. Par conséquent, les événements auxquels le PNMBA peut participé ne peuvent pas être nombreux du fait du travail très important de l'équipe du PNM.

Melina ROTH indique que le PNM étudie la solution de recruter un(e) volontaire du service civique pour traiter de ce sujet-là.

6 Questions diverses

6.1 Informations relative à la RNN des prés salés d'Arès et Lège-Cap-Ferret

La RNN des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret a été créée suite au décret du 7 septembre 1983 et donnée en gestion à l'ONCFS depuis juin 2007.

Suite à des contraintes de portage des emplois internes à l'ONCFS, les communes d'Arès et Lège-Cap-Ferret, le Conservatoire du Littoral (CELRL) et l'ONCFS ont décidé de créer une association pour la gestion du site avec la tenue d'une Assemblée Générale constitutive le 7 janvier 2016.

L'association devrait pouvoir engager le Conservateur et le garde de la RNN en février-mars. L'ONCFS gardera ses missions de suivis scientifiques et techniques. Les communes (à travers leurs Offices de Tourisme) seront sollicitées pour l'accueil du public et le plan de circulation.

Le Plan de gestion de la RNN a été en consultation publique par erreur sur le site de la préfecture. Seuls les membres du Comité consultatif étaient en principe sollicités sur le document. La rédaction a précédé la date d'avant la mise en place effective du PNM, c'est pourquoi le PNM n'apparaît qu'une seule fois dans le document. Cependant, le PNM peut transmettre ses remarques concernant ce plan de gestion jusqu'en avril 2016. Il pourra également demander à faire partie du Comité consultatif de la RNN (art. 15 du décret de création).

François DELUGA demande que l'équipe du PNM suive l'évolution des statuts de l'association.

Action	B5_03	Informier le Bureau des statuts de l'association gestionnaire de la RNN des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.	Directrice déléguée du PNMBA	
---------------	--------------	--	------------------------------	--

6.2 Information sur la stratégie de Marque territoriale portée par le SIBA

En 2015-2017, le SIBA pilote une démarche d'élaboration d'une stratégie de marque territoriale partagée dont les objectifs consistent à :

- Choisir et maîtriser l'attractivité territoriale et économique ;
- Définir un positionnement stratégique pour le territoire et décliner sa « proposition de valeur » ;
- Rassembler les forces vives du Bassin d'Arcachon sous une bannière commune.

A travers cette stratégie d'attractivité territoriale, le Bassin d'Arcachon est invité à élaborer une vision de son développement dans un contexte :

- De forte concurrence entre les territoires ;
- De rayonnement de la métropole bordelaise ;
- De paysage administratif et territorial en évolution ;
- D'une forte attractivité résidentielle ;
- De prise en compte des enjeux du Parc naturel marin.

Le SIBA propose un socle de trois thèmes principaux :

- **Tourisme** : comment faire « mieux » en général, se développer 12/12 mois et « mieux » gérer l'été ;
- **Economie** : comment créer une économie capable de fournir des emplois et attirer des activités nouvelles ;
- **Environnement** : comment collectivement s'assurer de préserver l'ensemble des éléments de patrimoine naturel et d'en faire un atout d'attractivité.

Considérant le périmètre et les objectifs, la nature à la fois stratégique et prospective de l'initiative portée par le SIBA, la concordance des calendriers avec l'élaboration du Plan de gestion et la participation du PNMBA au Copil, il semble pertinent d'accompagner la complémentarité de ces démarches et de favoriser leur enrichissement mutuel.

Action	B5_04	Contribution croisée entre stratégie de Marque territoriale du SIBA et l'élaboration du Plan de gestion du PNMBA.	PNMBA	
--------	-------	---	-------	--

6.3 Prochaines dates : Conseil de gestion et Bureau/Copil

Après concertation, les membres du Bureau retiennent la date du 18 mars 2016 pour la tenue du Bureau/Copil.

Quant au prochain Conseil de gestion, il sera réuni fin mars / début avril 2016.

Le Président clôt la séance à 16h30.

Tableau des actions du Bureau

	N°	Intitulé	Qui ?	Échéance
Action	B5_01	Présenter la version définitive mise à jour du logo au prochain Bureau en vue d'une livraison en Conseil de gestion.	Directrice déléguée du PNMBBA	Mars/avril 2016
Action	B5_02	Proposition d'une version mise à jour du Règlement intérieur du PNMBBA sur le modèle validé par le CA de l'AAMP.	Directrice déléguée du PNMBBA	Février 2016
Action	B5_03	Informar le Bureau des statuts de l'association gestionnaire de la RNN des prés salés d'Arès et de Lège-Cap-Ferret.	Directrice déléguée du PNMBBA	
Action	B5_04	Contribution croisée entre stratégie de Marque territoriale du SIBA et l'élaboration du Plan de gestion du PNMBBA.	PNMBBA	

Tableau des décisions du Bureau

	Intitulé
Décision	L'ordre du jour ainsi modifié est adopté.
Décision	Le compte-rendu du Bureau du 11 décembre 2015 est adopté.

Tableau des délibérations du Bureau

	Intitulé	N° délibération
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne un <u>avis simple favorable</u> à l'unanimité concernant l'examen au cas par cas pour la réalisation du projet d'essai de réensablement par méthode de « Rainbowing » sur la pointe du Cap-Ferret porté par le SIBA.	PNMBBA_2016_01
Délibération	Le Bureau du Conseil de gestion donne, à l'unanimité, un <u>avis simple favorable assorti de recommandations</u> concernant les travaux sur la zone d'implantation ostréicole centrale dans la Réserve Naturelle Nationale du Banc d'Arguin.	PNMBBA_2016_02